

Joyeux Noël

En cette période, bien normal de penser à offrir des cadeaux, mais encore faut-il le faire selon ses moyens. Ainsi, deux projets municipaux méritent l'attention.

1/ Vente des 3 et 5 rue Raymond Laubier :

Mme le Maire nous REPRESENTE cette vente, qui, le 30 juin dernier, était proposée comme « *terrains à bâtir encombrés* » et qui, ce 28 septembre, en conformité avec la réalité et nos remarques, correspond à des « *terrains bâtis* ».

Juste avant le vote, indication de la superficie des bâtiments sur ces parcelles de 739 m<sup>2</sup> : 354 m<sup>2</sup>.

Évaluation des domaines, réalisée avant le 30 juin dernier SANS la superficie des bâtiments présents : 200 000 €.

Évaluation AVEC la superficie des bâtiments : 200 000 €.

Où, en France, un terrain nu a la même valeur qu'un terrain bâti ?  
Seulement à Dourdan.

354 m<sup>2</sup> de bâtiments sur un terrain de 739 m<sup>2</sup> en centre-ville pour 200 000 €. Belle affaire pour l'acheteur ; moins pour nos finances.

Nous avons demandé le retrait de cette délibération.

2/ Des nouvelles d'un vieux cadeau :

Nous avons engagé en 2011 un recours contre la vente, par l'ancien maire, du VVF-Belambra ; 104 000 m<sup>2</sup> de terrains pour 1 million d'€ soit 9,61 € le m<sup>2</sup> ; Cette vente entraînait, en plus, renonciation aux 3000 m<sup>2</sup> de bâtiments dont la restitution gratuite et en bon état était prévu en 2022.

Alors dans l'opposition, Mme le maire s'était courageusement abstenue.

En 2014, vent debout contre.

Depuis son élection, elle en assure dorénavant la défense, aux frais du contribuable, pour le compte de l'acheteur Belambra.

Le Conseil d'Etat vient de juger sérieux notre pourvoi en cassation. On attend la suite.

Joyeux Noël et excellente fin d'année à TOUS.